**Le vote**

Le droit de vote date de 1848, les femmes ne pourront voter qu’en 1944.

 **Pour voter en France, il faut** :

* être majeur (avoir 18 ans au moins).
* être de nationalité française (ou européennes pour les élections municipales)
* être inscrit sur les listes électorales.

L’électeur se rend dans un **bureau de vote**, il présente sa carte d’identité ou sa **carte électorale**. Il se munit ensuite d’au moins deux bulletins de vote de d’une enveloppe. Il se rend dans **l’isoloir** et glisse dans l’enveloppe le bulletin portant le nom du candidat de son choix. L’électeur glisse son enveloppe dans **l’urne**. il signe **un registre** pour prouver qu’il a voté (une seule fois). Le soir, on ouvre l’urne et on compte les voix, c’est **le dépouillement**. Les résultats sont ensuite affichés.

 **Lexique**

* **bulletin de vote**: support permettant l’expression du vote de l’électeur.
* **carte électorale**: document attestant de l’inscription de l’électeur sur les listes électorales.
* **isoloir** : lieu où l’électeur peut, en secret, glisser le bulletin de son choix dans l’enveloppe (souvent derrière des rideaux).
* **urne** : boite dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote.
* **dépouillement** : permet de comptabiliser le nombre de suffrages et de comptabiliser les voix de chaque candidat.

**Le vote**

Le droit de vote date de ............., les femmes ne pourront voter qu’en ..................

 **Pour voter en France, il faut** :

* être majeur (avoir ........ ans au moins).
* être de nationalité ....................................... (ou européennes pour les élections municipales)
* être inscrit sur ...................................................................................... .

L’électeur se rend dans un **............................................**, il présente sa carte d’identité ou sa **.........................................** . Il se munit ensuite d’au moins deux bulletins de vote de d’une enveloppe. Il se rend dans **..............................** et glisse dans l’enveloppe le bulletin portant le nom du candidat de son choix. L’électeur glisse son enveloppe dans **....................** . il signe **................................** pour prouver qu’il a voté (une seule fois). Le soir, on ouvre l’urne et on compte les voix, c’est **........................................** . Les résultats sont ensuite affichés.

 **Lexique**

* **.....................................**: support permettant l’expression du vote de l’électeur.
* **...........................................**: document attestant de l’inscription de l’électeur sur les listes électorales.
* **................................** : lieu où l’électeur peut, en secret, glisser le bulletin de son choix dans l’enveloppe (souvent derrière des rideaux).
* **.....................** : boite dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote.
* **........................................** : permet de comptabiliser le nombre de suffrages et de comptabiliser les voix de chaque candidat.